

Commune d'Aiseau-Presles  
A l'attention du collège des Bourgmestre  
et Echevins  
Rue Président John Kennedy, 150  
6250 AISEAU-PRESLES

**Objet : Etude relative à l'opportunité de création de centres de regroupement  
des terres excavées – Questionnaire préliminaire.**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du plan de relance de la Wallonie, l'un des projets a pour objectif de développer des centres de regroupement et de stockage temporaire de terres excavées afin de limiter les coûts de gestion des terres excavées pour les pouvoirs locaux et les maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Ce projet vise ainsi à participer au financement de la création de tels sites de stockage temporaire de terres excavées.

En parallèle et de manière complémentaire, nous continuons à encourager les opérateurs publics et privés à mettre à disposition des sites récepteurs pour des terres de type d'usage IV commercial et V industriel.

La création de tels centres accessibles aux communes pourrait, notamment, permettre de stocker les terres issues de chantiers de voirie dont les volumes sont inférieurs à 400 m³. En effet, ces volumes, s'ils ne font pas l'objet d'un contrôle qualité, sont d'office classés en type d'usage V (industriel).

Qui plus est, les sites récepteurs de ce type sont actuellement répandus de manière disparate à travers le territoire, ce qui augmente les distances à parcourir et donc les coûts de transport dans certaines régions.

Or, la possibilité existe de pouvoir stocker et regrouper ces terres afin de pouvoir réaliser par la suite un contrôle qualité sur ces dernières. Par ailleurs, *selon le rapport annuel 2021 de l'asbl Walterre, 2/3 des terres issues de chantier de voiries respectent les normes pour des valorisations sur des terrains de type I naturel, II agricole ou III résidentiel.*

La réalisation de ce contrôle pourrait ainsi permettre de caractériser plus facilement ces terres et de faciliter leur valorisation. En effet, une qualité des terres plus favorable permettrait une diminution des coûts de valorisation et de transport (plus de sites récepteurs en type d'usage I, II ou III disponibles) et, d'un point de vue environnemental, les terres pourraient être valorisées selon leur qualité réelle.



Afin de préparer de manière adéquate l'appel à projets concernant les centres de regroupement et de stockage temporaire, un rapide questionnaire a été élaboré afin de nous permettre de faire le point sur l'état des besoins.

**Je vous invite donc à remplir ce questionnaire en annexe et à nous le retourner avant le 15 juillet 2022 soit par mail à l'adresse [secretariat.dps.dgo3@spw.wallonie.be](mailto:secretariat.dps.dgo3@spw.wallonie.be), soit par courrier à : Direction de la protection des sols, Avenue Prince de Liège 15, 5100 Jambes.**

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration dans le cadre de cette enquête et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Bénédicte HEINDRICHS,  
Directrice générale



#### CONTACT

DEPARTEMENT DU SOL ET  
DES DECHETS

DIRECTION DE LA  
PROTECTION DES SOLS

Avenue Prince de Liège 15  
B-5100 NAMUR (Jambes)  
Fax : +32 (0)81 33 51 15

#### VOTRE GESTIONNAIRE

Christophe CHARLEMAGNE, Attaché  
Tél. : 081/33.64.18

[christophe.charlemagne@spw.wallonie.be](mailto:christophe.charlemagne@spw.wallonie.be)

Benjamin LOUIS, Gradué

Tél. : 081/33.59.02

[Benjamin.louis@spw.wallonie.be](mailto:Benjamin.louis@spw.wallonie.be)

#### VOTRE DEMANDE

Numéro : -

Nos références :

DGO3/DSD/DPS/CC/2022/8977

Annexe : -



## Questionnaire sur l'opportunité de création de centres de regroupement ou de dalles de stockage pour les terres excavées.

*Afin de faciliter le retour du questionnaire complété, celui-ci sera également transmis par e-mail (info@aiseau-presles.be).*

### Définitions utiles :

*Dalle de stockage* : dalle permettant le stockage temporaire de terres en attente d'un contrôle qualité ou d'un envoi vers un site récepteur.

*Centre de regroupement* : site permettant le stockage temporaire des terres en attente d'une analyse ou d'un envoi vers un site récepteur, et permettant de prétraiter (criblage, tri et/ou du concassage) les terres avant leur valorisation.

Commune :

Références de la personne de contact :

Nom :

Téléphone :

Adresse mail :

- 1) Actuellement, disposez-vous d'un accès facile vers un centre de regroupement ou d'une dalle de stockage, pour vos terres issues de travaux de voirie ?
- 2) La mise en place de centres de regroupement pour les terres excavées (voire également pour les déchets inertes de construction) ou de dalles de stockage accessibles aux communes faciliterait-elle, selon vous, la gestion de vos terres ?
- 3) Votre commune dispose-t-elle de terrains, ou avez-vous connaissance de terrains, susceptibles de pouvoir accueillir ces centres de regroupement ou une dalle de stockage pour les terres excavées ? Si oui, pourriez-vous indiquer la localisation (adresse, parcelle cadastrale ou pointage sur carte) ? Le terrain en question peut se trouver en dehors du territoire de votre commune.
- 4) Avez-vous une idée du volume annuel de terres excavées géré par votre commune dans le cadre des chantiers de voirie et du nombre de ces chantiers ?

